Dépister la maladie, l'identifier au plus tôt (voire, avant qu'elle ne se développe), établir son diagnostic avec certitude afin de le traiter efficacement, c'est observer à la lettre ce que nous dit le vieil adage frappé au coin du bon sens : « Mieux vaut prévenir que guérir ». Les **industriels** du
diagnostic in vitro
(DIV) en ont fait leur raison d'être.

L'industrie du DIV, une industrie essentielle et méconnue
Bien moins connus du grand public que ne l'est l'imagerie médicale (IRM et scanners), les industriels du diagnostic in vitro fournissent aux **laboratoires** de **biologie médicale** et de Pathologie les
tests
qui leur permettent de réaliser leurs
examens
et
analyses
, à partir d'échantillons prélevés sur le patient, (sang, urine, et autres secrétions, ainsi que tous tissus d'organes …).

Aujourd'hui, ces tests interviennent dans toutes les étapes cruciales de la maladie. En dépendent : la prévention des maladies (par le dépistage dans les populations à risques), la prédiction (par l'analyse des facteurs prédictifs), l'identification des pathologies (par un diagnostic toujours plus fiable et précoce), la prise en charge et le suivi thérapeutique du patient (par la mesure des paramètres biologiques individuels ou le monitoring).

L'industrie du DIV, à la pointe de son domaine
Bien qu'ils ne représentent que 1% des dépenses globales de santé publique, les fournisseurs de diagnostics in vitro (DIV) n'en sont pas moins à la pointe de leur domaine. A la croisée des avancées scientifiques et des innovations technologiques, leurs tests, réactifs, automates et logiciels résultent d'un constant investissement dans la recherche et l'ingénierie. Ils permettent d'obtenir des réponses toujours plus rapides et plus précises, mais aussi d'approfondir la connaissance des marqueurs biologiques, des molécules, apportant des informations toujours plus pertinentes pour le suivi clinique des patients. Cette industrie, soumise à une

réglementation drastique, a une obligation de résultat qui ne souffre pas d'approximation : la santé publique en dépend !

En réalité, le diagnostic in vitro (DIV) est partout : 70% des décisions médicales s'appuient sur du DIV. Certaines maladies, telles que le sida, le diabète, et les cancers, ne peuvent pas être détectées autrement que par l'analyse des prélèvements effectués sur le patient.

Une médecine qui tend à se personnaliser
A l'avenir, grâce à ces techniques, des analyses au niveau moléculaire permettront de conduire à une véritable personnalisation des soins du patient. Le médecin pourra ainsi, adapter grâce à un profil génétique et environnemental précis de chaque patient, les prescriptions et les soins qui en découlent.

Qui plus est, pour améliorer le suivi thérapeutique, les industriels du DIV ont mis au point de nombreux autotests. Le patient est ainsi rendu à la fois plus responsable et plus autonome; il participe lui-même de son traitement.

Dans le domaine de la biologie médicale, l'industrie du DIV améliore sans cesse ces produits et génère de nouvelles approches diagnostiques pour améliorer en continu l'ensemble de la chaîne des soins.

À propos du Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In Vitro :
Créé en 1977, le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In Vitro (SIDIV) fédère la majorité des acteurs du diagnostic in vitro. Avec près de 80 sociétés adhérentes, il représente plus de 95% du chiffre d'affaires de la profession soit 1,77 milliard d'euros annuels. Le SIDIV, interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics, défend les intérêts matériels, moraux et économiques de ses adhérents. Au-delà de sa mission d'étude et de défense des intérêts de la profession, le SIDIV s'engage au quotidien pour la reconnaissance du rôle stratégique de la biologie médicale dans toutes les décisions de santé.

Pour en savoir plus : www.sidiv.fr